

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 245

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Mise à la réforme et cession de véhicules et engins du Département des Bouches-du-Rhône

**Direction des Services Généraux
Service Parc Auto
12481**

PRESENTATION

L'état de certains véhicules, engins et matériels des services du Conseil Départemental me conduit à vous proposer leur réforme et leur cession.

La présente proposition de réforme a été élaborée en appliquant les critères en vigueur, énumérés ci-dessous, étant précisé qu'il s'agit de critères plancher et non systématiques :

1) Critères par défaut = âge et kilométrage :

- Véhicules légers type petite et moyenne citadine (Twingo, Megane...), utilitaires légers de type fourgonnette ou fourgon (Kangoo, Partner, Trafic...) :

Véhicules affichant plus de 100 000 kilomètres au compteur et/ou âgés de plus de 10 ans.

- Véhicules légers type routière (Laguna) :

Véhicules affichant plus de 120 000 kilomètres au compteur et/ou âgés de plus de 10 ans.

- Véhicules type 4X4 :

Véhicules affichant plus de 130 000 kilomètres au compteur et/ou âgés de plus de 10 ans.

- Engins type remorque, échelle, chenillard, ... :

Engins âgés de plus de 10 ans et/ou dont l'état mécanique nécessite leur retrait du service.

- Véhicules sinistrés

Remboursement par assurance

2) Critères dérogatoires :

- Etat mécanique et/ou carrosserie : Certains véhicules, 4x4 et engins, d'un âge ou d'un kilométrage inférieur, peuvent être malgré tout proposés à la réforme, lorsqu'une expertise effectuée au sein des ateliers mécaniques départementaux a mis en évidence leur mauvais état, ou une vétusté significative de leur mécanique et/ou de leur carrosserie.

- Véhicules sinistrés : Il s'agit de véhicules ayant été volés ou accidentés et déclarés techniquement ou économiquement irréparables. Leur réforme doit être prononcée préalablement à l'acceptation par la collectivité de son indemnisation.

Le ou les critères retenus sont présentés en caractères gras dans les tableaux récapitulatifs ci-dessous :

a) Véhicules de service

N° Immatriculation	Marque	Type	Année	Kms	Etat
329 AEC 13	RENAULT	TWINGO	22/09/2004	105254	VETUSTE
332 AEC 13	RENAULT	TWINGO	22/09/2004	107581	VETUSTE
334 AEC 13	RENAULT	TWINGO	22/09/2004	98492	PROBLEME FREIN + FUITES MOTEUR
335 AEC 13	RENAULT	TWINGO	22/09/2004	107500	VETUSTE
459 BAS 13	RENAULT	KANGOO VP	23/02/2007	157860	KM IMPORTANT
494 AYD 13	RENAULT	TWINGO 2	31/10/2006	183285	VETUSTE
497 AYD 13	RENAULT	TWINGO 2	31/10/2006	104846	BRUIT MOTEUR ET CARROSSERIE MAUVAIS ETAT
501 ASX 13	RENAULT	KANGOO VU	23/04/2006	160316	KILOMETRAGE IMPORTANT ET ROULEMENT ARRIERE HS
547 BHC 13	RENAULT	CLIO III GPL	27/11/2007	108220	PROBLEMES GPL
722 BJE 13	RENAULT	KANGOO	17/01/2008	100000	PROBLEMES MECANIQUES NON REPARABLES
727 BJE 13	RENAULT	LAGUNA	17/01/2008	130000	KILOMETRAGE IMPORTANT
882 BPS 13	RENAULT	CLIO EXTREME FONCEE	05/09/2008	137609	KILOMETRAGE IMPORTANT
890 BPS 13	RENAULT	CLIO EXTREME FONCEE	05/09/2008	138192	GROS FRAIS CARROSSERIE
873 BSB 13	RENAULT	LAGUNA	11/12/2008	114000	PROBLEMES MECANIQUES
916 AKX 13	RENAULT	TWINGO GPL	15/06/2005	91150	PROBLEME GPL
AG-178-PZ	RENAULT	KANGOO VU	26/04/2006	84105	PROBLEME EMBRAYAGE
AV-649-AG	RENAULT	LAGUNA	15/06/2010	111378	BRULEE ACCIDENTEE
BS-290-TM	RENAULT	KANGOO SP EXTRA	12/08/2011	154100	KILOMETRAGE IMPORTANT
CZ-247-HE	CITROËN	C3 D PACK CLIM	08/01/2007	156860	KILOMETRAGE IMPORTANT

b) Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille

N° Immatriculation	Marque	Type	Année	Kms	Etat
774 BMX 13	RENAULT	TRAFIC COMBI	18/06/2006	98000	MAUVAIS ETAT GENERAL/ CARROSSERIE DEGRADEE/ NON REPARABLE
884 BPS 13	RENAULT	CLIO EXTREME FONCEE	05/09/2008	105140	MAUVAIS ETAT
AB-293-SD	RENAULT	CLIO DYNAMIQUE	02/07/2009	151283	KILOMETRAGE IMPORTANT
AC-039-JP	RENAULT	KANGOO VP	10/08/2009	99278	PROBLEMES EMBRAYAGE+ DIRECTION+ CARROSSERIE
BA-508-RN	RENAULT	CLIO EXPRESSION	28/09/2010	105478	PROBLEME EMBRAYAGE
BA-561-RN	RENAULT	CLIO EXPRESSION	28/09/2010	84724	PROBLEME MOTEUR

c) Direction de la Forêt et des Espaces Naturels

N° Immatriculation	Marque	Type	Année	Kms	Etat
4918 ZY 13	MECANOREM	REMORQUE RP580	20/02/2004	-	ACCIDENTEE

d) Direction des Routes

N° Immatriculation	Marque	Type	Année	Kms	Etat
AT-022-MT	RENAULT	M180	07/06/2010	121000	VETUSTE

Une fois réformés, ces véhicules et engins seront cédés selon la procédure suivante :

1/ Les véhicules dont l'état le permettra, pourraient être cédés à titre gracieux à des associations, des organismes publics ou des communes, qui en auraient préalablement fait la demande, après avis de la Commission d'attribution conformément aux principes définis dans la délibération N°39 du Conseil Départemental du 25.03.2016

2/ Les véhicules et engins qui n'auraient pas été attribués aux associations susmentionnées seront vendus aux enchères par un Commissaire Priseur ayant conclu un contrat public avec la Collectivité.

3/ Les véhicules et engins dont l'état ne permet pas une vente satisfaisante seront cédés au plus offrant, à des épavistes.

4/ Enfin, les véhicules sinistrés et déclarés irréparables, seront cédés à l'assureur du Département, en contrepartie de l'indemnisation de la collectivité.

Le crédit correspondant à cette vente sera inscrit, en recettes, sur la ligne suivante du budget départemental 2016 :

77-0202-775 (10613).

PROPOSITION

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, qu'après en avoir délibéré, vous m'autorisiez à réformer ces véhicules et engins et à les céder, suivant la procédure décrite ci-dessus, et à signer tous actes correspondants.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL